

SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

11 juin 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 11 JUIN 2019, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Monsieur Bernard Nieri propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 2019, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

19.06.3.1.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 11 juin 2019

	(journal 1763) :	11,76 \$
	(journal 1764) :	2 586,94 \$
	(journal 1765) :	958,67 \$
	(journal 1766) :	42 174,36 \$
	(journal 1767) :	<u>5 814,91 \$</u>
Total des comptes à payer :		<u>51 546,64 \$</u>

Dépenses incompressibles	(journal 1360):	52,09 \$
	(journal 1361) :	32 501,84 \$
	(journal 1362) :	2 652,90 \$
	(journal 1363) :	13 211,60 \$
	(journal 1364) :	1 285,84 \$
	(journal 1365) :	3 281,13 \$
	(journal 1366) :	<u>38,81 \$</u>
Total des dépenses incompressibles :		<u>53 024,21 \$</u>

Total des déboursés du mois : **104 570,85 \$**

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 15 mai 2019 au 11 juin 2019, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

19.06.3.2.

Projet de règlement sur la rémunération des élus

Madame Sophie Sirois, membre du conseil municipal, explique la teneur du projet de règlement sur la rémunération des élus qui remplacera le règlement 2007-62. Il est à noter que le projet de règlement est disponible au public pour consultation.

- Ce règlement tiendra lieu et place de toute réglementation portant sur le même objet,
- La rémunération proposée pour le poste de maire sera de 10 980 \$ et de 3 660 \$ pour chacun des membres du conseil,
- Une allocation de dépenses au montant de 5 490 \$ sera versée à la personne occupant le poste de maire et de 1 830 \$ pour chacun des membres du conseil,
- Une indexation annuelle tant du montant de rémunération que du montant d'allocation viendra s'ajouter, le tout en fonction de l'indice des prix à la consommation, toutefois sans être inférieur à 2%,
- Toute absence non motivée tant à une séance de travail qu'à une séance publique pourra réduire la rémunération et l'allocation que reçoit un élu sur la base de 1/24 du montant auquel il aurait normalement droit,
- Advenant l'absence du maire pour une certaine période, le maire suppléant sera admissible à recevoir une rémunération additionnelle,
- Une indemnité pour perte financière sera versée aux élus appelés à être présents dans le cas où l'état d'urgence est déclaré par le conseil,
- La rémunération ainsi que l'allocation sont calculées sur une base annuelle et versées sur une base trimestrielle ou à la fin du mandat d'un élu,
- Tout élu préalablement mandaté par le conseil pour représenter ce dernier à une rencontre ou une activité est remboursé pour les dépenses occasionnées
- Le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019

19.06.3.3.

Avis de motion relatif à la présentation, pour adoption, d'un règlement sur la rémunération des élus

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère, madame Sophie Sirois, qu'un règlement portant sur la rémunération des élus et remplaçant le règlement 2007-62 sera soumis, pour adoption, à une séance publique subséquente. Tel que le prévoit, la loi sur le traitement des élus municipaux et en regard aux modifications législatives en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, l'objet de ce règlement prendra en compte davantage la réalité pécuniaire de la charge d'un élu.

19.06.3.4.

Renouvellement des conditions contractuelles du directeur général

Considérant que les termes contractuels du directeur général n'ont pas été renouvelés depuis leur échéance du 31 décembre 2016,

Considérant qu'il y a lieu de revoir certaines clauses et ainsi s'adapter

aux nouveaux enjeux du monde municipal,

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents;

Que la mairesse soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité un nouveau contrat liant les parties que sont le directeur général et secrétaire trésorier, à la municipalité de L'Isle-Verte, et ce, jusqu'à l'échéance fixée au 31 mai 2021.

19.06.3.5.

Projet de protocole d'entente concernant le tri des matières recyclables

Considérant qu'il y a lieu de reconsidérer les conditions liant la municipalité de L'Isle-Verte au centre de récupération et de tri des matières recyclables qu'est la Société Via;

Considérant les conditions actuelles du marché des matières recyclables, ne favorisant pas l'atteinte d'objectifs de rentabilité;

Considérant que les prix exigés, actuellement, par la Société Via, ne compensent aucunement les frais que cette dernière doit assumer;

Considérant le projet de protocole d'entente soumis par la Société Via, protocole d'entente temporaire, couvrant la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents;

Que la municipalité de L'Isle-Verte en accepte les termes de ce protocole d'entente temporaire et s'engage à revoir, avec l'ensemble des municipalités partenaires, les clauses d'un nouveau protocole à devenir effectif le 1^{er} janvier 2020,

Que soient autorisés madame Ginette Caron, mairesse et monsieur Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente temporaire soumis par la Société Via.

19.06.3.6.

Intention d'acquérir des îlots à trois voies - achat regroupé

Considérant le programme d'aide financière dit « Programme de récupération hors foyer » visant à permettre de doter les aires publiques municipales d'équipements permanents pour la récupération des matières recyclables;

Considérant que l'aide financière peut rembourser 70% du coût d'achat;
Considérant que, pour les fins du programme, un équipement consiste en un îlot à 2 ou 3 voies;

Considérant qu'il y a lieu de prendre position rapidement puisque l'échéance pour soumettre un projet a été fixée au 5 juillet 2019;

Considérant la possibilité pour la municipalité de se joindre aux autres municipalités de la MRC afin de soumettre une demande d'achat regroupée;

Considérant qu'il serait d'intérêt d'être en mesure d'obtenir six de ces équipements et ainsi être en mesure de desservir la majorité de nos espaces publics;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par

madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents;

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son intérêt à prendre part à un achat regroupé, dans le cadre de ce programme d'aide financière, et qu'elle confirme son besoin pour se porter acquéreur de 6 îlots à 3 voies.

19.06.5.1. Travaux de lignage - octroi de contrat

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accorde à l'entreprise « Multi Ligne de L'Est » le contrat de lignage des lignes d'arrêt, d'espaces de stationnement, d'indication des bouches d'égoût, et autres. Le coût de ce contrat est de 3 161 \$ (plus taxes).

19.06.5.2. Travaux d'asphaltage - rue Talbot - octroi de contrat

Il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accorde à l'entreprise « Pavage Francoeur inc. » les travaux d'asphaltage de l'extrémité ouest de la rue Talbot. Le prix soumis par cette entreprise est de 14 596,50 \$ (plus taxes).

19.06.6.1. Autorisation budgétaire pour le déroulement des célébrations de la fêtes Nationale

Il est proposé par madame Sophie Sirois, secondé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que soit autorisée les appropriations budgétaires suivantes pour assurer le déroulement des célébrations de la fête Nationale :

- Contrat - chansonnier : 1 000 \$ (plus taxes)
- Contrat - DJ incluant la sonorisation : 600 \$
- Activité de maquillage : 50 \$
- Location de jeux gonflables : 455 \$
- Avance pour fonds de caisse 800 \$

19.06.8.1. Adoption du rapport d'activités en matière de sécurité incendie

Attendu que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est entré en vigueur le 10 septembre 2010 et que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale ou régie intermunicipale chargées de l'application de mesures prévues au schéma doit adopter par résolution un rapport d'activités;

Attendu que lesdits rapports doivent être transmis par la MRC de Rivière-du-Loup au ministère de la Sécurité publique avant le 31 mars 2019;

Attendu que le rapport d'activités a été soumis à ce conseil;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil adopté le rapport d'activités en matière de sécurité incendie pour l'année 2017-2018 et qu'une copie dudit rapport soit acheminée à la MRC de Rivière-du-Loup.

19.06.9.2.

Demande de gratuité de salle - activité de financement (souper de crabes)

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accueille favorablement la demande de gratuité de location de locaux pour l'activité bénéfice, au profit de l'École Moisson d'Arts de L'Isle-Verte.

19.06.11.

Levée de la séance et ajournement

À 20 h 52, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la présente séance soit levée et qu'une séance d'ajournement soit tenue le mardi, 25 juin 2019, à 20 h 00 à la salle du conseil de la caserne incendie.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**SÉANCE ORDINAIRE
AJOURNEMENT**

**MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

25 juin 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 25 JUIN 2019, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR JEAN PELLETIER
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté.

19.06A.9.4.

Suivi au processus d'appel d'offres relatif aux travaux d'asphaltage de la route Coteau de Tuf

Considérant le processus d'offres réalisé aux fins de procéder aux travaux de resurfaçage et de scellement de fissures des routes, chemin Coteau-du-Tuf et Montée des Coteaux;

Considérant que lesdits travaux ont été reconnus admissibles dans le cadre du programme d'assistance financière « Aide à la voirie local - Volet redressement des infrastructures routières locales »;

Considérant qu'une seule proposition de services a été soumise suite à la démarche d'appel d'offres, soit celle de l'entreprise Construction BML; Considérant l'analyse de conformité réalisée par la firme d'ingénieurs « Actuel Conseil », celle-ci démontrant que la soumission déposée répond en tous points aux exigences exprimés au devis;

Considérant que l'écart entre l'aide financière octroyée par le programme d'aide à la voirie locale, sera assumé par les revenus reportés de carrières et sablières qui, au 31 décembre 2018, s'élèvent à 204 737 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'octroi de ce contrat à l'entreprise Construction BML pour le montant de 580 655,37 \$ (taxes incluses).

19.06A.9.5

Suivi au processus d'appel d'offres relatif aux travaux d'asphaltage d'une section de la route Montée des Coteaux

Considérant le processus d'offres réalisé aux fins de procéder aux travaux de resurfaçage sur une distance de 1 330 mètres linéaires de la route Montée des Coteaux;

Considérant que lesdits travaux ont été priorisés en regard de l'aide financière disponible dans le cadre du programme de Taxe d'accise sur l'essence (TECQ);

Considérant qu'une seule proposition de services a été soumise suite à la démarche d'appel d'offres, soit celle de l'entreprise Construction BML;

Considérant l'analyse de conformité réalisée par la firme d'ingénieurs « Actuel Conseil », celle-ci démontrant que la soumission déposée répond en tous points aux exigences exprimés au devis;

Considérant que le coût des travaux sera assumé par l'aide financière de la TECQ (130 410 \$) et son excédent par les revenus reportés de carrières et sablières qui, au 31 décembre 2018, s'élèvent à 204 737 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'octroi de ce contrat à l'entreprise Construction BML pour le montant de 162 841,97 \$ (taxes incluses).

19.06A.9.6.

Autorisation de signature de l'entente en inspection

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que madame Ginette Caron, mairesse, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de L'Isle-Verte, l'entente intermunicipale en inspection permettant d'inclure la municipalité de Cacouna aux services et modalités de ladite entente.

19.06A.11.

Levée de la séance

À 20 h 13, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la présente séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER